



VICTIME D'UN CRIME? PARLEZ-EN! CONSEILS POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES

La Sûreté du Québec souhaite rappeler quelques conseils de sécurité destinés aux personnes âgées.

Peu importe le type de crime dont vous êtes victime, il est important de le dénoncer, même si les impacts sur votre propriété ou sur votre personne sont mineurs. Les informations que les policiers recueilleront pourront apporter des indices à considérer afin de retrouver les malfaiteurs.

Voici quelques conseils de prévention :

- Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et informez-les de vos absences prolongées.
- Lorsque vous vous apprêtez à aller dormir, vérifiez que toutes vos fenêtres sont bien fermées et que votre porte est bien verrouillée.
- Ne gardez jamais de sommes d'argent importantes à la maison.
- N'ouvrez jamais la porte à un inconnu.
- Ne conservez pas votre numéro d'identification personnel (NIP) dans votre portefeuille ou dans votre sac à main.
- Ne donnez jamais de renseignements concernant vos numéros de cartes de crédit ou bancaires.

Si vous êtes victime d'un crime, il est important d'en parler à une personne de confiance et de dénoncer les actes criminels à votre service de police. Vous pouvez également communiquer avec [Aide Abus Aînés](#) en composant le 1 888 489-ABUS (2287). Il s'agit d'un service de ligne d'écoute confidentiel, sans frais et offert 7 jours par semaine de 8 h à 20 h.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Service de police local.